

COLLEGE SAINTE SOPHIE CIRCULAIRE DE RENTREE 2020

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations relatives à la rentrée de votre enfant.

Le point n°6 sur le protocole sanitaire retiendra particulièrement votre attention et sera présenté aux élèves le jour de la rentrée. L'établissement reste mobilisé pour répondre à vos interrogations et vous apporter les éléments dont vous pouvez avoir besoin.

Dans le souci d'un accueil serein et d'un accompagnement personnalisé de votre enfant, veuillez recevoir mes salutations les meilleures.

Bonne rentrée à tous !

Vincent JACQUES

Chef d'établissement du Collège Ste Sophie

Les élèves de 6^{ème} rentreront le mardi 1 septembre à 8h15, bld Joseph Lair.

Ils seront accueillis le matin par leur professeur principal. Les cours débuteront l'après-midi.

Les élèves des autres niveaux (5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}) feront leur rentrée le lendemain mercredi 2 septembre à 8h15, bld Joseph Lair.

Le mercredi 2 septembre, les élèves de 6^{ème} ont cours normalement (8h15-12h15).

Note : * le service d'accueil du matin sera ouvert à partir du mercredi 2 septembre à 7h45 (accès Rue Gambetta).

* il est conseillé aux élèves de ne pas apporter toutes leurs fournitures scolaires le jour de la rentrée. Les casiers leurs seront affectés dès que la rentrée sera faite.

1 – RESPONSABILITES PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

Chef d'établissement Collège : M. Vincent JACQUES

Responsables de Vie Scolaire : Mme. Jocya LAURENÇON et Mme. Françoise CONTE

Assistante de Vie Scolaire : Mme. Claire AUBERT

Accueil / Secrétariat des familles : Mme. Céline FAVENNEC

Mme. Jocya LAURENÇON

Service Comptabilité : Mme. Céline FAVENNEC

2 – ETUDE DU SOIR

L'étude dirigée et encadrée sera mise en service dès le mardi 1 septembre à partir de 16h45. Elle est assurée jusqu'à 18h30. Veuillez vous reporter aux consignes données dans le dossier d'inscription (modalités et tarifs).

3 – CARTE SCOLAIRE ET REGLEMENT

L'accès au self-service se fait à l'aide d'un badge qui servira également de carte d'identité scolaire et qui sera distribué le jour de la rentrée.

Le jour de la rentrée, chaque élève recevra un carnet de correspondance incluant le règlement intérieur du Collège. Les parents devront impérativement en prendre connaissance (signatures requises de l'élève et des responsables légaux).

4 – BOURSES D'ETUDES ET FONDS SOCIAUX

Sont concernés les élèves de la 6e à la 3e.

Vous pouvez effectuer une simulation de vos droits à obtenir cette bourse sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984> (onglet Collège Privé).

Une information supplémentaire vous sera communiquée dès la rentrée, dans le carnet de correspondance de votre enfant.

La date limite de dépôt des dossiers au secrétariat est fixée au 10 octobre 2020.

Les familles qui se trouvent dans une situation financière difficile au moment de la rentrée ou dans le courant de l'année, sont invitées à se signaler auprès du secrétariat ou de la comptabilité.

Toute situation exceptionnelle sera examinée.

Si leur situation le justifie, elles constitueront un dossier de demande d'aide exceptionnelle sur fonds social. Cette demande doit se faire avant le 10 octobre 2020.

5 - CALENDRIER SCOLAIRE

	Fin des cours	Reprise des cours
Vacances de Toussaint	Le vendredi 16 octobre 2020	Le lundi 2 novembre 2020
Vacances de Noël	Le vendredi 18 décembre 2020	Le lundi 4 janvier 2021
Vacances d'Hiver	Le vendredi 5 février 2021	Le lundi 22 février 2021
Vacances de Printemps	Le vendredi 9 avril 2021	Le lundi 26 avril 2021
Pont de l'Ascension	Le mercredi 12 mai 2021	Le lundi 17 mai 2021
Vacances d'Eté	Le lundi 5 juillet 2021	Le mercredi 1 septembre 2021

6 - RESULTATS AUX EXAMENS (DNB)

	Résultats 2020	Rappel DNB 2019	En nombre	Rappel DNB 2019
%Réussite	94,4%	97,6%	34/36	40/41
%Mention	79%	90%	27/34	36/40
Dont Très bien	59,3%	44,5%	16/27	16/36
Dont Bien	22,2%	22,2%	6/27	8/36
Dont Assez bien	18,5%	33,3%	5/27	12/36

6 – PROTOCOLE SANITAIRE applicable au 1^{er} septembre 2020

Conformément aux directives gouvernementales et au protocole sanitaire national en vigueur, les consignes suivantes s'appliquent dès la rentrée pour tous les élèves du Collège Ste Sophie.

En fonction de l'évolution de l'épidémie due au Covid-19 et des mesures gouvernementales, ces consignes sont évidemment susceptibles d'évoluer pendant l'année scolaire.

-Les familles ont un rôle actif dans le respect des gestes barrières en les expliquant à leurs enfants et en veillant à ce que chaque enfant ait son propre matériel (matériel scolaire, masques par jour en nombre suffisant, éventuellement mouchoirs jetables et solution hydroalcoolique personnels, petite bouteille d'eau individuelle).

-En cas de symptôme(s) ou de fièvre supérieure ou égale à 37°8, les parents d'élèves ne doivent pas envoyer leur enfant à l'école. Ceci implique une prise de température avant l'arrivée au collège.

-Le port du masque est obligatoire pour tous les élèves, pendant toute la journée et dans l'ensemble des espaces fréquentés (intérieur des bâtiments et cour de récréation).

Les élèves entrent donc masqués dans l'établissement. De la même manière, à la fin des cours, ils conservent leurs masques jusqu'au franchissement du portail (et peuvent également le conserver après...).

Concernant les cours d'EPS et en fonction de l'activité pédagogique proposée, les enseignants d'EPS sont autorisés à permettre le retrait du masque tout en respectant les consignes sanitaires (distanciation physique).

Les masques sont fournis par les familles, en nombre suffisant pour chaque journée de cours.

-La désinfection des mains par solution hydroalcoolique à lieu :

*A l'entrée des élèves dans l'établissement

*Après chaque récréation avant de rentrer dans la salle de classe

*Avant de prendre le repas

*A la sortie des élèves

-Les salles sont aérées avant l'arrivée des élèves, aux récréations et sur le temps du midi pendant un minimum de 15 mn.

-Self et Etude du soir :

Une attention particulière sera portée sur la limitation du brassage des élèves entre le 1^{er} et le 2nd degré. Une désinfection des tables du réfectoire aura donc lieu entre le passage des élèves du primaire et les collégiens. Sur les créneaux d'étude/garderie et en fonction des effectifs, les collégiens sont également séparés des élèves du primaire.

-Accueil des adultes :

Le mardi 1 septembre à 8h15 (portail Bld Lair), les parents des élèves de 6èmes qui le souhaitent sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'établissement pour accompagner leur enfant. Ils devront être masqués. Ils devront se désinfecter les mains à l'entrée dans l'établissement (gel à disposition).

Le mercredi 2 septembre, les parents des élèves de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} ne sont pas autorisés à accompagner leurs enfants à l'intérieur de l'établissement.

Accueil administratif :

L'accueil des parents ne peut se faire que par la Rue Gambetta. Le port du masque est obligatoire. Une désinfection des mains est obligatoire à l'entrée (solution hydroalcoolique à disposition).

-Procédure de gestion d'un cas COVID

- En cas de survenue de symptômes chez un élève (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs, fièvre, etc...) : L'élève est isolé et surveillé dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. **Les parents sont appelés immédiatement pour qu'ils viennent chercher sans délai l'enfant**, en respectant les règles sanitaires d'entrée dans le collège. L'élève ne pourra revenir en classe qu'avec un avis écrit du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin scolaire. En cas de test positif, Monsieur Jacques contactera les autorités académiques et suivra leurs directives ;
- En cas de survenue de symptômes chez un adulte (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, troubles digestifs, fièvre, etc...) : Retour à domicile immédiat ou isolement en attendant une prise en charge médicale. En cas de test positif, Monsieur Jacques contactera les autorités et suivra leurs directives.

CE PROTOCOLE EST SUSCEPTIBLE D'EVOLUER EN FONCTION DES DIRECTIVES MINISTERIELLES.

LES FAMILLES ET LES ELEVES S'ENGAGENT A RESPECTER CE PROTOCOLE

Monsieur Jacques reste à votre disposition pour tout renseignement

05 46 32 15 48

7 – APEL (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre)

Il vous est proposé d'adhérer à l'APEL, partenaire essentiel de notre établissement. Une information et un bulletin à remplir vous seront adressés la semaine de la rentrée dans le carnet de correspondance de votre enfant.